

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **2 mai 2016**, à 20 h 05, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 3 Linda Thomas	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h 05 et déclare la séance ouverte.

R 2016-05-107

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 2 mai 2016

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 4 avril 2016

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Avril 2016
- 5 Adoption règl. 696-16 - Amendement règl. zonage
- 6 Adoption règl. 697-16 - Modifiant règl. 632-09 financement 9-1-1
- 7 Services de la Sûreté du Québec - facturation 2016
- 8 OMH - États financiers 2015
- 9 Remboursement fonds de roulement
- 10 Transfert fonds de réserve eaux usées
- 11 Dépôt des états comparatifs
- 12 Soumission - Aménagement bacs fleurs
- 13 Aménagement paysager
- 14 Concours : Trouvez un logo
- 15 Acquisition de parcelles de terrain à des fins d'utilité publique et amendement à l'avis d'expropriation

Sécurité incendie

16 Achat Mai 2016

Voirie

- 17 Adjudication contrat - Rapiéçage 2016
- 18 R2016-04-089 - Modification pavage Allard 2016
- 19 Lignage de rues
- 20 Soumissions caméras surveillance - garage municipal
- 21 Soumissions camionnette
- 22 Soumissions glissières - O'Brien et McGiveney
- 23 Réparation toit garage

Hygiène du milieu

- 24 Vidange station pompage
- 25 Achat pompe submersible - station eaux usées
- 26 ARPE-Québec - Collecte spéciale

Urbanisme et zonage

- 27 Demande de dérogation mineure - Lot 16P, 16-17
- 28 Demande de dérogation mineure - Lot 148-6
- 29 Demande d'intervention cours d'eau - Branche 15
- 30 Demande d'intervention cours d'eau - Branche 13

Loisirs et culture

- 31 Comité des loisirs - subvention St-Jean-Baptiste
- 32 Location chapiteau et équipements de son
- 33 Autorisation parade - St-Jean-Baptiste
- 34 Parc - Soumissions recouvrement sol
- 35 Parc - Soumission support à vélo
- 36 Parc - Équipements divers
- 37 R 2016-04-103 - Modification soumission accès internet parc
- 38 animateurs camp de jour - Cours de secourisme
- 39 Achat matériel et activités - Camp de jour
- 40 Demande de Mme Julie Blanchette - Yoga
- 41 Récompense brigade scolaire junior
- 42 Demande de l'École L'Avenir

Général

Varia :

- 43 **Correspondance**
Correspondances reçues - Avril 2016
- 44 **Période à l'assistance**
- 45 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-108

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2016-05-109

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2016

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2016, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-110

5. ADOPTION RÉGL. 696-16 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite règlementer l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage ;

ATTENDU le *Règlement sur les appareils de chauffage au bois* entré en vigueur le 1^{er} septembre 2009 et modifié le 27 août 2014, visant à interdire, au Québec, la fabrication, la vente et la distribution d'appareils de chauffage au bois non conformes aux normes environnementales de l'Association canadienne de normalisation ou de l'United States Environmental Protection Agency;

Attendu que les systèmes extérieurs de chauffage à combustion solide sont visés par le *Règlement sur les appareils de chauffage au bois* ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} mars 2016, par le conseiller Martin Bahl ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 1^{er} mars 2016 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 21 mars 2016 ;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement, sans modification, le 4 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 696-16 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Il est inséré, dans ce règlement de zonage, un article 5.4.23 qui se lit comme suit

- a) Les fournaies extérieures à combustion solide sont interdites en zone blanche ;
- b) Toute fournaie extérieure à combustion solide doit être conforme aux exigences fixées par le règlement sur les appareils de chauffage au bois du gouvernement du Québec ;

- c) Toute fournaise extérieure à combustion solide doit être localisée à au moins soixante (60) mètres de tout bâtiment servant de résidence ou de chalet, excluant celui du propriétaire du terrain visé ;
- d) Toute fournaise extérieure à combustion solide doit être localisée en cour arrière ou latérale ;
- e) Toute fournaise extérieure à combustion solide doit être située à au moins cinq (5) mètres de toutes lignes de lots ;
- f) Un espace libre de cinq (5) mètres doit être réservé autour de toute fournaise extérieure à combustion solide à l'exception de l'approvisionnement en combustible ;
- g) La cheminée de toute fournaise extérieure à combustion solide doit s'élever à au moins trois mètres cinquante (3,50) au-dessus desdits appareils ;
- h) Il est interdit de brûler les matériaux suivants dans une fournaise extérieure :
 1. Les déchets incluant de manière non limitative : la nourriture, les emballages, les carcasses d'animaux, la peinture, le matériel contenant de la peinture, les débris de démolition ou de construction, et autres déchets ;
 2. Les huiles usées et les autres produits pétroliers ;
 3. L'asphalte et les autres produits contenant de l'asphalte ;
 4. Le bois peint ou traité, et de manière non limitative, le contreplaqué, et les autres sous-produits du bois ;
 5. Le plastique, les contenants de plastique et de manière non limitative le nylon, le PVC, le polystyrène, la mousse d'uréthane et les autres matières synthétiques ;
 6. Le caoutchouc incluant de manière non limitative les pneus et les sous-produits du caoutchouc ;
 7. Le papier, le carton et les matières devant être récupérées dans le cadre de la collecte sélective régie par la municipalité ;
- i) La canalisation entre le système de chauffage et le ou les bâtiments doit se faire de façon souterraine ;

Article 3 : Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-111

6. ADOPTION RÉGL. 697-16 – MODIFIANT RÉGL. 632-09 FINANCEMENT 9-1-1

ATTENDU QUE l'Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités a prévu l'instauration d'une taxe municipale pour le financement des centres d'urgences 9-1-1 ;

ATTENDU QUE l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 prévoit que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation à compter du 1^{er} août 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Linda Thomas que le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° 632-09 est remplacé par le suivant :
2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-112

7. SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – FACTURATION 2016

ATTENDU la facture reçue de la Sécurité publique concernant les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2016 au montant de 113 742 \$;

ATTENDU QUE la facture est payable en deux versements de 56 871 \$ le 30 juin 2016 et le 31 octobre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser les paiements de la facture 2016 pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 113 742 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-113

8. OMH – ÉTATS FINANCIERS 2015

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2015 de l'OMH (Office Municipal d'Habitation) sont déposés au présent conseil ;

ATTENDU QUE suite aux états financiers, l'Office municipal d'habitation de l'Avenir rembourse la Municipalité un trop perçu de 213 \$;

ATTENDU QUE le dépôt des états financiers doit faire l'objet d'une résolution d'adoption de la part du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter les états financiers se terminant au 31 décembre 2015 de l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-114 **9. REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au fonds de roulement doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU QUE le remboursement au fonds de roulement prévu au budget 2016 est de 13 055.60 \$;

ATTENDU QUE ce remboursement est composé d'un montant de 3 492 \$ pour l'épandeur à sel et d'un montant de 9 563.60 \$ pour la niveleuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser un virement de 13 055.60 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de roulement No 203792 tel que prévu au budget 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-115 **10. TRANSFERT FONDS RÉSERVE EAUX USÉES**

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU le transfert prévu au budget 2016, du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées, d'une somme de 4 600 \$;

ATTENDU QU'il y a présentement deux comptes de grand livre qui concerne la réserve des eaux usées soit le 59-140-00-00 au solde de 6 563.38 \$ et le 59-140-01-000 au solde de 3 099.34 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de transférer le solde du compte 59-140-01-000 vers le compte 59-140-00-000 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser un virement de 4 600 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de réserve des eaux usées No 204251. Il est aussi résolu de transférer le solde du compte de grand livre 59-140-01-000 de 3 099.34 \$ au compte de grand livre 59-140-00-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire, dépose au présent conseil les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.

R 2016-05-116

12. SOUSSION – AMÉNAGEMENT BACS FLEURS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite fleurir le village en installant les bacs à fleurs sur la rue Principale ;

ATTENDU QUE Pépinière L'Avenir propose l'aménagement des 25 bacs à 1 725 \$ incluant l'entreposage des bacs à la pépinière afin de les aménager ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire l'ajout de bacs à fleurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire l'achat de 10 bacs supplémentaires pour un montant d'environ 500 \$ et faire aménager les bacs à fleurs par Pépinière L'Avenir au coût de 2 325 \$, incluant l'ajout de 10 bacs, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-117

13. AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ATTENDU QUE la municipalité procèdera à l'ouverture des platebandes de la municipalité ;

ATTENDU QUE les travaux se feront à l'interne pour cette année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de rendre disponible un montant de 1 300 \$ pour l'aménagement paysager du bureau municipal, de la gloriette ainsi que des affiches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-118

14. CONCOURS : TROUVER UN LOGO

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite organiser un concours afin de trouver un logo pour la Municipalité ;

ATTENDU QU'une bourse de 500 \$ sera offerte au logo retenu, une bourse de 250 \$ au deuxième ainsi qu'une bourse de 100 \$ pour le troisième ;

ATTENDU QUE les détails et règlements du concours seront disponibles au bureau municipal ;

ATTENDU QUE la date limite du concours est le 1^{er} juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de lancer un concours « Trouver un logo » pour la Municipalité. Le conseil invite les citoyens à s'informer des détails et règlements du concours au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**15. ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN A DES FINS D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET AMENDEMENT À L'AVIS D'EXPROPRIATION**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 2015-12-331, le 7 décembre 2015, autorisant l'expropriation d'une partie des lots 223 et 227 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, requises à des fins d'utilité publique, soit la réalisation d'un projet de développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait signifier, le 5 janvier 2016, un avis d'expropriation visant une partie des lots 223 et 227 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond au propriétaire de ces terrains, Monsieur Martin Sanfaçon ;

ATTENDU QUE la Municipalité a réévalué son projet de développement domiciliaire et que la partie du lot 223 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, n'est plus requise pour la réalisation du projet de développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite continuer le processus d'expropriation pour l'acquisition de l'autre parcelle de terrain, soit une partie du lot 227 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, requise à des fins publiques, soit la réalisation d'un projet de développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE des discussions sont intervenues entre la Municipalité et le propriétaire de la partie de lot concernée ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'autoriser un amendement à l'avis d'expropriation afin de retirer la partie du lot 223 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, du processus d'expropriation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de L'Avenir retire la partie du lot 223 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, du processus d'expropriation entrepris ;

QUE le conseil de la Municipalité de L'Avenir décrète par les présentes l'acquisition par voie d'expropriation d'une parcelle de terrain requise à des fins d'utilité publique, soit la réalisation d'un projet de développement domiciliaire, cette parcelle étant connue et désignée comme une partie du lot 227 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, telle que décrite à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pierre Lachapelle, le 2 mai 2016 sous le numéro 2499 de ses minutes, accompagnée d'un plan montrant le site et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette parcelle de terrain peut être décrite de la façon suivante :

« **DESCRIPTION TECHNIQUE**

***d'une partie du lot 227
du Canton de Durham***

Minute: 2499

.
. .
.

PARCELLE : 227 Ptie

Ce morceau de terrain de figure irrégulière est connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent vingt-sept (227 Ptie) du cadastre du Canton de Durham, Circonscription foncière de Drummond, Municipalité de L'Avenir.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord par une autre partie du lot 227 appartenant à Monsieur Normand Brousseau et als (titre #10 913 357) ou représentants, vers le nord-est par une autre partie du lot 227 appartenant à Monsieur Samuel Grandmont-Timmons (titre #21 794 615) ou représentant, par deux autres parties du lot 227 appartenant à Monsieur Denis Poirier (titres #414015 et #13 727 859) ou représentant, par une autre partie du lot 227 appartenant à La Compagnie de téléphone Bell du Canada (titre #158914) ou représentant, par une autre partie du lot 227 appartenant à Monsieur Normand Brousseau et als (titre #10 913 357) ou représentants, par une autre partie du lot 227 appartenant à Monsieur Dany St-Martin et al (titre #16 432 074) ou représentant et par une autre partie du lot 227 étant l'élargissement du chemin public appelé rue Principale, vers le sud-est par le lot 230-1, par une autre partie du lot 227 appartenant à Monsieur Normand Brousseau et als (titre #10 913 357) ou représentants et par une partie du lot 229, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 227 appartenant à Monsieur Martin Sanfaçon et à Dame Manon Lévesque et vers le nord-ouest par une partie du lot 223 appartenant à Monsieur Martin Sanfaçon et à Dame Manon Lévesque, par une autre partie du lot 227 appartenant à Monsieur Normand Brousseau et als (titre #10 913 357) ou représentants, par deux autres parties du lot 227 appartenant à Monsieur Denis Poirier ou représentant, par une autre partie du lot 227 appartenant à La Compagnie de téléphone Bell du Canada (titre #158914) ou représentant et par une autre partie du lot 227 appartenant à Monsieur Dany St-Martin et al (titre #16 432 074) ou représentant.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commenant au point indiqué par le nombre 3506 au plan ci-annexé et situé au point d'intersection formé par les lignes nord-est et nord-ouest du lot 230-1;

de là, dans une direction sud-ouest dite conventionnelle de deux cent dix-neuf degrés, trente-huit minutes, cinquante et une secondes (219°38'51") en suivant la ligne nord-ouest du lot 230-1 une distance de cinquante mètres et dix-neuf centièmes (50,19 m) jusqu'au point 3508 ;

de là, dans une direction dite conventionnelle de deux cent dix-neuf degrés, trente et une minutes, trente-deux secondes (219°31'32") en suivant une partie de la ligne séparative entre les lots 227 et 229 une distance de deux cent six mètres et soixante centièmes (206,60 m) jusqu'au point 3551 ;

de là, dans une direction conventionnelle de trois cent vingt et un degrés, quinze minutes, cinquante-trois secondes (321°15'53") une corde de deux cent quatre-vingt-douze mètres et soixante-douze centièmes (292,72 m) sous-tendant toutes les sinuosités de la ligne médiane d'un cour d'eau jusqu'au point 3576;

de là, dans une direction conventionnelle de trente-neuf degrés, trente-cinq minutes, trente-deux secondes (39°35'32") en suivant une partie de la ligne sépara-tive entre les lots 223 et 227 une distance de quatre-vingt-deux mètres et quarante centièmes (82,40 m) jusqu'au point 3528 ;

de là, dans une direction conventionnelle de cent vingt-cinq degrés, sept minutes, vingt-six secondes (125°07'26") une distance de cent dix-huit mètres et soixante-deux centièmes (118,62 m) jusqu'au point 3531 ;

de là, dans une direction conventionnelle de trente-quatre degrés, vingt-neuf minutes, cinquante secondes (34°29'50") une distance de quarante-quatre mètres et vingt centièmes (44,20 m) jusqu'au point 3532 ;

de là, dans une direction conventionnelle de cent vingt-cinq degrés, sept minutes, vingt-six secondes (125°07'26") une distance de vingt-neuf mètres et vingt-six centièmes (29,26 m) jusqu'au point 3533 ;

de là, dans une direction conventionnelle de trente-quatre degrés, trente-six minutes, six secondes (34°36'06") une distance de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) jusqu'au point 3534 ;

De là, dans une direction conventionnelle de cent vingt-cinq degrés, sept minutes, vingt-six secondes (125°07'26") une distance de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) jusqu'au point 3541 ;

de là, dans une direction conventionnelle de trente-quatre degrés, trente-six minutes, six secondes (34°36'06") une distance de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) jusqu'au point 3540 ;

de là, dans une direction conventionnelle de cent vingt-cinq degrés, sept minutes, vingt-six secondes (125°07'26") une distance de dix mètres et soixante-dix centièmes (10,70 m) jusqu'au point 3542 ;

de là, dans une direction conventionnelle de deux cent quatorze degrés, neuf minutes, vingt-deux secondes (214°09'22") une distance de trente-deux mètres et vingt et un centièmes (32,21 m) jusqu'au point 3543 ;

de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-huit degrés, six minutes, trente et une secondes (88°06'31") une corde de trente-trois mètres et quatre-vingt-dix centièmes (33,90 m) sous-tendant toutes les sinuosités de la ligne médiane d'un cours d'eau jusqu'au point 3544 ;

de là, dans une direction conventionnelle de trente-quatre degrés, vingt-sept minutes, vingt-huit secondes (34°27'28") une distance de onze mètres et quatre-vingts centièmes (11,80 m) jusqu'au point 3545 ;

de là, dans une direction conventionnelle de cent vingt-cinq degrés, sept minutes, vingt-six secondes (125°07'26") une distance de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) jusqu'au point 3548 ;

de là, dans une direction conventionnelle de trente-quatre degrés, vingt-sept minutes, vingt-huit secondes (34°27'28") une distance de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) jusqu'au point 3547 ;

de là, dans une direction conventionnelle de cent vingt-deux degrés, quatre minutes, trente-six secondes (122°04'36") une distance de quarante-huit mètres et soixante centièmes (48,60 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de cinquante-cinq mille trois cent soixante et un mètres carrés et quatre dixièmes (55 361,4 m²). »

QUE le conseil autorise l'amendement devant le Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, de l'avis d'expropriation dans le but de retirer du processus d'expropriation la partie du lot 223 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, et d'acquérir la parcelle de terrain décrite ci-haut, soit une partie du lot 227 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, et à cette fin, mandate la firme d'avocats Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l. pour représenter la municipalité, notamment en ce qui a trait à la préparation d'un avis d'expropriation amendée et à la présentation d'une requête devant le Tribunal administratif du Québec en vertu de l'article 52.1 de la *Loi sur l'expropriation*, y compris, le cas échéant, toutes autres mesures ou procédures pouvant être requises.

QUE le conseil autorise, de plus, le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, le cas échéant, tout document relatif à la présente résolution pour et en faveur de la Municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2016-05-120

16. ACHATS MAI 2016

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour mai 2016

	Coût unit.	Qté	Total
<u>Matériel d'intervention</u>			
02 220 00 725	Tuyau d'alimentation semi-rigide 6 po. X 10 pi pour transfert piscine à piscine 550.00 \$	1	550.00 \$
02 220 00 725	Crépine de fond 6 po. avec venturi pour transfert 480.00 \$	1	480.00 \$
<u>Formation</u>			
02 220 01 454	Prolongement de formation Pompier I pour faire le programme au complet pour Isabelle Vanier d'ici juin 2017 3 965.00 \$	1	3 965.00 \$
Total de la demande			4 995.00 \$

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 4 995 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2016-05-121

17. ADJUDICATION CONTRAT – RAPIÉÇAGE 2016

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation dans le but de faire du rapiéçage ;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont été invités soit Vallières Asphalte inc., Smith Asphalte inc., Pavage 132 et Pavage Drummond inc. dont les résultats sont les suivants :

Rapiéçage mécanisé	Vallières Asphalte Inc.	Smith Asphalte Inc.	Pavage 132	Pavage Drummond Inc.
\$ / tonne métrique	118.50 \$	102.50 \$	115.00 \$	Pas soumissionné
X 200 tonnes	23 700.00 \$	20 500.00 \$	23 000.00 \$	
TPS	1 185.00 \$	1 025.00 \$	1 150.00 \$	
TVQ	2 364.08 \$	2 044.87 \$	2 294.25 \$	
Total	27 249.08 \$	23 569.87 \$	26 444.25 \$	

ATTENDU QU'il est mentionné qu'il y a deux endroits dans le stationnement de l'église, près de la bibliothèque, qui ont besoin de rapiéçage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'octroyer le contrat de rapiéçage mécanisé à Smith Asphalte Inc. aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges. Il est aussi résolu de faire réparer les deux trous du stationnement de l'église.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-122

18. R2016-04-089 – MODIFICATION PAVAGE ALLARD 2016

ATTENDU QUE la résolution R2016-04-089 octroyant le contrat de pavage du chemin Allard à la compagnie Sintra au montant de 103 378.25\$;

ATTENDU QUE la firme chargée de la rédaction du devis et de l'analyse des soumissions a fait une erreur par l'omission du pavage de la route Demanche et que les montants des soumissions pour le pavage du chemin Allard et de la route Demanche sont les suivants :

Travaux routiers Allard et Demanche 2016	Pavage Drummond inc.	Sintra Inc.	Eurovia Québec construction Inc.
Allard :1 050 mètres	121 044.53 \$	120 008.89 \$	122 619.94 \$
Demanche : 150 mètres	19 418.13 \$	20 194.79 \$	22 042.00 \$
Total soumissions	140 462.66 \$	140 203.68 \$	144 661.94 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'octroyer le contrat de travaux routiers chemin Allard et Demanche 2016 à Sintra Inc. aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges. Il est aussi résolu d'utiliser les fonds réservés des carrières/sablières pour le pavage du chemin Allard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-123

19. LIGNAGES DE RUES

ATTENDU QUE des travaux de lignage sont à effectuer ;

ATTENDU la plus basse soumission reçue de Marquage Traçage Québec au montant de 0.169 \$ du mètre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser les travaux de lignage par Marquage Traçage Québec au prix de 0.169 \$ du mètre pour un montant de 2 563.45 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-124

20. SOUSSIONS CAMÉRAS SURVEILLANCE – GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU les récents vols effectués au garage municipal ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'améliorer la sécurité au garage municipal ;

ATTENDU les soumissions reçues pour des caméras de surveillance dont la plus basse est celle de la compagnie Info-Caisse Inc. au montant de 3 155 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'installation de caméra de surveillance au garage municipal par la compagnie Info-Caisse Inc. pour un montant de 3 155 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-125

21. SOUSSIONS CAMIONNETTE

ATTENDU le récent vol de la camionnette ;

ATTENDU les recherches effectuées pour une camionnette usagée et les offres étudiées ;

ATTENDU QUE le conseil demande de rendre disponible un montant maximum de 20 000 \$ plus taxes pour l'achat d'une camionnette et la formation d'un comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser l'achat d'une camionnette pour un montant maximum de 20 000 \$. Il est aussi résolu que le conseiller François Vallières, le conseiller Martin Bahl, et le maire Jean Parenteau se consultent pour le choix de la camionnette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-126

22. SOUSSION GLISSIÈRES – O'BRIEN ET MCGIVENEY

ATTENDU les travaux de réparation de glissières à effectuer sur la route McGiveney et la route O'Brien ;

ATTENDU la plus basse soumission reçue d'Entreprise Ployard 2000 inc. au montant de 4 000 \$ plus taxes pour les travaux de glissières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser les travaux de glissières selon la soumission d'Entreprise Ployard 2000 inc. au montant de 4 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

23. RÉPARATION TOÎT GARAGE

Ce point est reporté à une prochaine séance.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2016-05-127

24. VIDANGE STATION POMPAGE

ATTENDU QUE la vidange de la station de pompage est à effectuer ;

ATTENDU la soumission de Vacuum Drummond au montant d'environ 650 \$ pour la vidange ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire effectuer la vidange de la station de pompage par Vacuum Drummond pour un montant d'environ 650 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-128

25. ACHAT POMPE SUBMERSIBLE – STATION EAUX USÉES

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat d'une pompe submersible pour la station des eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'achat d'une pompe submersible pour un montant d'environ 200 \$ pour la station des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-129

26. ARPE-QUÉBEC – COLLECTE SPÉCIALE

ATTENDU QUE l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) offre aux municipalités de faire une collecte spéciale pour les produits électroniques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite faire une collecte spéciale le 4 juin 2016 au garage municipal ;

ATTENDU QU'en publicisant l'évènement, la Municipalité reçoit 180 \$ de la tonne pour le volume collecté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que la Municipalité de L'Avenir, en collaboration avec l'ARPE-Québec, tienne une collecte spéciale de produits électroniques le 4 juin prochain de 9h00 à 16h00 au garage municipal. Il est aussi résolu de faire l'envoi d'un tract postal afin d'informer les citoyens de la collecte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2016-05-130

27. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 16P, 16-17

ATTENDU QUE M. Claude Lavigne propriétaire des lots 16P et 16-17 du cadastre de Wickham a déposé une demande de dérogation mineure à la municipalité afin d'avoir l'autorisation de créer un terrain, ayant façade sur la rue des Pins, de 4 000 m² avec un frontage de 42.36 mètres alors que le règlement de lotissement exige un frontage de 50 mètres ;

ATTENDU QUE M. Lavigne souhaite créer un terrain dans le but d'amender le règlement et d'agrandir la zone H12 à même la zone A5, et ce, afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence ;

ATTENDU QU'il est impossible d'obtenir le frontage exigé par le règlement présentement en vigueur ;

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte aucunement atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure de M. Lavigne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Claude Lavigne et de lui permettre de créer un terrain de 4 000 m² avec un frontage de 42.36 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-131

28. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 148-6

ATTENDU QUE Mme Julie Lebreux et M. Jean-Philippe Lefebvre, propriétaire du lot 148-6 du cadastre de Durham et situé sur la rue Principale ont déposé une demande de dérogation mineure à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'ajouter un troisième type de matériaux sur la façade de leur résidence présentement en construction et ainsi avoir un total de 4 matériaux pour le revêtement extérieur du bâtiment alors que le règlement de zonage permet un total de 3 matériaux pour le revêtement extérieur dont un maximum de 2 en façade;

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte aucunement atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure de Mme Lebreux et M. Lefebvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Julie Lebreux et M. Jean-Philippe Lefebvre et de leur permettre l'ajout d'un troisième type de matériaux en façade et ainsi avoir un total de 4 matériaux pour le revêtement extérieur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2016-05-132

29. DEMANDE D'INTERVENTION COURS D'EAU – BRANCHE 15

ATTENDU QUE la branche 15 de la partie supérieure de la rivière noire est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond ;

ATTENDU la demande reçue pour travaux dans ce cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond pour une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien pour la branche 15 de la partie supérieure de la rivière noire. Il est aussi résolu que la Municipalité de L'Avenir s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2016-05-133

30. DEMANDE D'INTERVENTION COURS D'EAU – BRANCHE 13

ATTENDU QUE la branche 13 de la partie supérieure de la rivière noire est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond ;

ATTENDU la demande reçue pour travaux dans ce cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond pour une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien pour la branche 13 de la partie supérieure de la rivière noire. Il est aussi résolu que la Municipalité de L'Avenir s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

LOISIRS ET CULTURE

R 2016-05-134

31. COMITÉ DES LOISIRS – SUBVENTION ST-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU l'organisation de la fête de la St-Jean-Baptiste par le comité des loisirs ;

ATTENDU la demande du comité concernant le versement du solde de subvention disponible de 8 000 \$ pour la St-Jean et L'Avenir en fête ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de remettre au Comité des Loisirs le montant de 8 000 \$ disponible en subvention pour l'organisation de la fête nationale et L'Avenir en fête.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2016-05-135

32. LOCATION CHAPITEAU ET ÉQUIPEMENT DE SON

ATTENDU que la Municipalité souhaite faire la location d'un chapiteau ainsi que d'un équipement de son pour la fête nationale ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues au coût de 675 \$ pour un chapiteau de Chapiteau Excellence et de 447 \$ pour l'équipement de son de Eqson Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser la location d'un chapiteau au montant de 675 \$ de Chapiteau Excellence et d'un équipement de son au montant de 447 \$ de Eqson Inc. dans le cadre de la fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-136

33. AUTORISATION DE PARADE – ST-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU QUE la municipalité est en accord avec la tenue, sur le site des Loisirs, de la Fête populaire de la St-Jean Baptiste organisée par le comité des loisirs le 24 juin prochain ;

ATTENDU QU'une variété d'activités en plein air sera offerte dans le cadre de cette fête ainsi qu'une parade sur la rue Principale et sur la route Boisvert ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser que pour la Fête de la St-Jean Baptiste, soit permis une parade circulant sur la rue Principale ainsi que la route Boisvert de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2016-05-137

34. PARC – SOUMISSIONS RECOUVREMENT SOL

ATTENDU QUE suite à l'installation du module de jeux au parc des loisirs, la Municipalité devra étendre du paillis pour recouvrir le sol sécuritairement ;

ATTENDU les soumissions reçues ;

ATTENDU la plus basse soumission reçue de Pépinière L'Avenir au montant de 4 297.38 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire l'installation de bordure en bois afin de retenir le paillis pour un montant d'environ 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser l'achat de paillis au montant de 4 297.38 \$ de Pépinière L'Avenir pour recouvrir le sol du module de jeux. Il est aussi résolu de faire l'installation de bordure de bois pour un montant d'environ 800 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-138

35. PARC – SOUMISSION SUPPORT À VÉLO

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'acquisition de support à vélo dans le cadre du projet du parc ;

ATTENDU la soumission d'Usinage M.C. Inc. pour la fabrication d'un support à vélo au montant de 590 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire fabriquer un support à vélo par Usinage M.C. Inc. pour un montant de 590 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-139

36. PARC – ÉQUIPEMENTS DIVERS

ATTENDU que la municipalité souhaite bonifier le parc en faisant l'acquisition d'équipements divers qui sont :

Épandeur aérosol (terrain soccer)	155 \$
Cannettes aérosol (20 cannettes)	110 \$
But de soccer (2)	160 \$
Fabrication « croque-livre »	275 \$
Total	700 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser l'acquisition des équipements divers pour le projet du parc au montant de 700 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-140

37. R 2016-04-103 – MODIFICATION SOUMISSION ACCÈS INTERNET PARC

ATTENDU la résolution R 2016-04-103 pour la mise en place de 2 points d'accès internet au centre de loisirs pour un montant de 1 716 \$ par Centre du Québec sans fil ;

ATTENDU QU'après vérification l'ajout d'une antenne sera nécessaire, et ce, au coût de 220 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser un montant de 220 \$ supplémentaire à la résolution R 2016-04-103 pour l'ajout d'une antenne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-141

38. ANIMATEURS CAMP DE JOUR – COURS DE SECOURISME

ATTENDU QU'il y a lieu de donner une formation de secourisme aux animateurs du camp de jour ;

ATTENDU QUE Mme Karine Bellemare, ambulancière, offre une formation contenant un cours de RCR et DVR, premiers secours, premiers soins et allergie sévère au coût de 60 \$ par participant ;

ATTENDU QUE la formation sera donnée au centre des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser les animateurs de camp de jour à suivre la formation donnée par Mme Karine Bellemare au centre des loisirs et ce, au coût de 60 \$ par participants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-142

39. ACHAT MATÉRIEL ET ACTIVITÉS – CAMP DE JOUR

ATTENDU la tenue du camp de jour municipal pour 2016 ;

ATTENDU QU'un budget de 4 500 \$ est prévu pour la tenue du camp de jour ;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Suzie Lemire, demande de rendre disponible le montant de 4 500 \$ afin de faire l'achat de matériel et la réservation d'activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de rendre disponible un montant de 4 500 \$ afin de faire l'achat de matériel et la réservation d'activités pour le camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2016-05-143

40. DEMANDE DE MME JULIE BLANCHETTE – YOGA

ATTENDU QUE Mme Julie Blanchette fait la location de la salle des loisirs pour des cours de yoga ;

ATTENDU QU'à l'automne, Mme Blanchette a décapé et ciré le plancher dans la salle des loisirs, et ce, sans frais ;

ATTENDU QUE Mme Blanchette demande à la Municipalité la location gratuite pour sa toute dernière session de location, du 27 avril au 1^{er} juin, ce qui représente un montant de 60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'accorder à Mme Blanchette sa dernière session de location, du 27 avril au 1^{er} juin, sans frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-144

41. RÉCOMPENSE BRIGADE SCOLAIRE JUNIOR

ATTENDU QUE l'École de L'Avenir demande à la municipalité une contribution financière afin de faire l'achat de cadeaux pour récompenser les jeunes brigadiers et brigadières scolaires juniors ;

ATTENDU QU'il y a des brigadiers et des brigadières à l'école L'Avenir qui sécurisent l'embarquement des écoliers dans les autobus scolaires ;

ATTENDU QUE l'École de L'Avenir demande un montant de 133.40 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de verser une contribution financière de 133.40 \$ pour 2015-2016 à l'École L'Avenir afin de récompenser la brigade scolaire junior.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-05-145

42. DEMANDE DE L'ÉCOLE L'AVENIR

ATTENDU la demande reçue de L'École L'Avenir afin d'utiliser les installations des loisirs le 14 juin prochain afin d'y organiser des olympiades pour l'École L'Avenir et Notre-Dame de Durham-Sud dans le cadre des activités de la fin d'année scolaire ;

ATTENDU QU'environ 250 personnes participeront à l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'École L'Avenir à utiliser les installations des loisirs le 14 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

43. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'avril 2016 est remis à tous les conseillers.

44. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2016-05-146

45. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 55 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 6 juin 2016.

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse TEU	104,31 \$
Environex	Analyse EP	52,48 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Avril 2016	316,63 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Ajustement mars et avril 2016	56,57 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Mai 2016	344,91 \$
Groupe Deslandes Fortin	Vidange systématique - 1142 Route 143	179,08 \$
Alcide Mini-mécanique	Hose, grommet - Scie a chaine	4,44 \$
Vanier Isabelle	Déplacement formation pompier - Avril 2016	76,86 \$
Vanier Isabelle	Déplacement voirie - Remplacement pick-up volé	338,35 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/04/16 au 15/05/16	103,18 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/04/16 au 15/05/16	141,59 \$
Les Équipements J.A.	Coupleur, bolt, nut lock - Tracteur pelouse	15,97 \$
Chambre de commerce Drummond	Frais Dicom - Retour canne à pêche	62,03 \$
Commission scolaire des Chênes	R2016-02-037 Formation Pompier I (I. Vanier / JF Coté)	1 750,00 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique du 01/04/16 au 30/06/16	771,19 \$
La Coop des Montérégiennes	Manille d'ancrage, casque soudure, antigel	94,67 \$
La Coop des Montérégiennes	Cadenas et chaine pour clôture garage	40,31 \$
La Coop des Montérégiennes	Râteau, blanc de clé	42,26 \$
La Coop des Montérégiennes	Chaine trans, blanc de clé	30,07 \$
Coté Alexandre	R2015-04-102 Remboursement achats	223,00 \$
Electro Systeme Inc.	Réparer lumière - Coin McGiveney et 143	178,36 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	R2016-04-085 Aménagement salle de formation	304,87 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	Crédit sur facture 334886	(33,63) \$
Excavation Yergeau inc	Travaux de ponceau - 6e Rang	310,43 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Boulons, écrous, équipement neige - Mack blanc	47,98 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Salle des Loisirs	255,44 \$
Les Entreprises Clément Forcier inc	R2016-04-091 Balayage de rues et stationnements	1 991,95 \$
Blais Jean-Guy	Remboursement tx non résident (J-G Blais -Tennis)	262,50 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - ND 812-1307-064	2 762,88 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - ND 812-1307-001	202,36 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Dossier No 812-1307-063 - Projet domiciliaire	1 735,64 \$
Megaburo	Rouleau pour terminal	1,98 \$
Megaburo	Lecture de compteur (157154 à 160100)	42,00 \$
Ministre du Revenu du Quebec	Cotisation RRQ manquante pompiers - 2015	28,44 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de mai 2015	135,45 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance	Système d'alarme du 22/06/16 au 21/06/17 - Bibliothèque	165,56 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance	Système d'alarme du 22/06/16 au 21/06/17 - Loisirs	165,56 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance	Système d'alarme du 22/06/16 au 21/06/17 - Garage	165,56 \$
3635112 Canada inc	R2016-04-085 Réparation Amkus ram base model # 30	724,41 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 395,28 \$
Info Page	Fréquence numérique - Avril 2016	151,82 \$
Pépin Jean-Guy	Vaccin Hépatite B	30,00 \$
Deloitte s.e.n.c.r.l.	Préparation des états financiers	3 679,20 \$
Précourt Olivier	R2015-04-115 Contrat TEU - Avril 2016	707,28 \$
Hydraulique & Technologie Drummond	oring, rondelle, wipers, cylindre - Mack blanc	886,76 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Avril 2016	63,00 \$
Lingco Sigma inc	Wedge, P300 (4 et 5 pieds) - Niveleuse	924,79 \$
Würth Canada Limited	Peinture noire, grise, split work glove	156,38 \$
Spécialité Pièces d'auto G.D.	Filtre a air, chaine légère, contenant 4L - Incendie	54,09 \$
Signalisation 2020	Achat de pattes pliantes usagées	114,98 \$
Mailloux Gilles	Déplacement urbaniste - Mars et avril 2016	43,68 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	22 402,90 \$

Fournisseur	Description	Montant
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Avril 2016	139,79 \$
Cégep de Drummondville	R2016-04-079 Bourses d'études	350,00 \$
COGESAF	R2016-04-082 Cotisation 2016-2017	50,00 \$
Me Martin Lavoie, notaire fidéicommiss	R2016-03-057 Achat terrain (S. Coté)	91 161,31 \$
École L'Avenir	R2015-10-276 Soutien financier 2015-2016	833,33 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/03/16 au 31/03/16	491,23 \$
MRC Drummond	R2016-01-005 Quote part 2016	4 994,98 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2016-01-005 Quote part 2016	7 672,03 \$
Ministre des Finances	R2016-04-081 Permis # 203649 - Exploitation de salles	60,75 \$
Pinault Line	Achat timbres et recommandées	140,78 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		105 894,20 \$

SALAIRE AVRIL 2016	
Salaires nets avril 2016	17 416,49 \$
Remises provinciales avril 2016	5 150,13 \$
Remises fédérales avril 2016	2 165,91 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES AVRIL 2016	24 732,53 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AVRIL 2016	22 402,90 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AVRIL 2016	105 894,20 \$
TOTAL COMPTES À PAYER AVRIL 2016	153 029,63 \$